

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 7, 2021

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met by videoconference this day at 2 p.m. [ET] to consider Bill C-15, An Act respecting the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

Senator Dan Christmas (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I wish to welcome all of you and our viewers across the country who may be watching on sencanada.ca to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

Before we begin, I'd like to acknowledge that we are meeting today on the unceded lands of the Algonquin Anishinaabe.

We have a few housekeeping items to go through. I'd like to remind senators to please keep your microphones muted at all times unless recognized by name by chair. Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk, and we will work to resolve the issue. If you experience other technical challenges, please contact the ISD service desk with the technical assistance number provided in the meeting confirmation document.

Before we begin our discussions, in order to safeguard the confidentiality of conversations, I remind senators, their staff and committee support staff participating in this meeting that it is their responsibility to ensure that the environment in which they find themselves is private and that conversations held in the context of this committee meeting cannot be overheard by third parties. Participants should know to do so in a private area and to be mindful of their surroundings.

My name is Dan Christmas. I'm a senator for Nova Scotia, and I have the privilege to be the chair of this committee. I would like to introduce the members of the committee who are participating in this meeting: Senator Anderson from the Northwest Territories, Senator Coyle from Nova Scotia, Senator Forest-Niesing from Ontario, Senator Francis from Prince Edward Island, Senator M. Deacon from Ontario, Senator LaBoucane-Benson from Alberta, Senator MacDonald from Nova Scotia, Senator Pate from Ontario, Senator Patterson from Nunavut, Senator Stewart Olsen from New Brunswick and Senator Tannas from Alberta. Other senators who are also attending with us this afternoon are Senator McCallum from Manitoba and Senator Gold from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 7 juin 2021

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 14 heures (HE) par vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le **sénateur Dan Christmas** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je tiens à vous souhaiter la bienvenue à tous, ainsi qu'aux personnes qui nous regardent sur sencanada.ca, à cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Avant de commencer, j'aimerais souligner que nous nous réunissons aujourd'hui sur les terres non cédées des Algonquins Anishinaabe.

Nous devons passer en revue quelques questions d'ordre administratif. J'aimerais rappeler aux sénateurs qu'ils doivent garder leurs microphones en sourdine en tout temps, sauf si le président leur accorde la parole. Si vous éprouvez des difficultés techniques, notamment en ce qui a trait à l'interprétation, veuillez le signaler à la greffière ou au président, et nous nous efforcerons de résoudre le problème. Si vous rencontrez d'autres difficultés techniques, veuillez contacter le centre de services de la DSI en utilisant le numéro d'assistance technique qui figure dans le document de confirmation de la séance.

Avant que nous commencions nos discussions, j'aimerais rappeler aux sénateurs, à leur personnel et au personnel de soutien du comité qui participent à cette réunion qu'il leur incombe de s'assurer que l'environnement dans lequel ils se trouvent est privé et que les conversations tenues dans le contexte de cette séance du comité ne peuvent être entendues par des tiers. Les participants doivent savoir qu'ils sont tenus de travailler dans un endroit privé et de rester attentifs à leur environnement.

Je m'appelle Dan Christmas. Je suis un sénateur de la Nouvelle-Écosse, et j'ai le privilège de présider ce comité. Permettez-moi de vous présenter les membres du comité qui participent à cette séance : la sénatrice Anderson des Territoires du Nord-Ouest, la sénatrice Coyle de la Nouvelle-Écosse, la sénatrice Forest-Niesing de l'Ontario, le sénateur Francis de l'Île-du-Prince-Édouard, la sénatrice M. Deacon de l'Ontario, la sénatrice LaBoucane-Benson de l'Alberta, le sénateur MacDonald de la Nouvelle-Écosse, la sénatrice Pate de l'Ontario, le sénateur Patterson du Nunavut, la sénatrice Stewart Olsen du Nouveau-Brunswick, et le sénateur Tannas de l'Alberta. Les autres sénateurs qui sont également présents avec nous cet après-midi sont la sénatrice McCallum du Manitoba et le sénateur Gold du Québec.

We are meeting to consider Bill C-15. During our pre-study, we heard from many witnesses, and we are now at the stage where we'll begin going through the bill clause by clause. Before we do this, I would like to remind senators of a few points.

If at any point a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification. We must do our utmost to ensure that we have the same understanding of where we are in the process.

I wish to advise senators that we do have officials on hand from both Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada and the Department of Justice Canada to answer any technical questions that may arise during this meeting.

In terms of the mechanics of the process, I wish to remind senators that when more than one amendment is going to be moved in a clause, the amendments should be proposed in the order of the lines of a clause. Therefore, before we take up an amendment in a clause, I will be verifying whether any senators had intended to move an amendment earlier in that clause. If senators do intend to move an earlier amendment, they'll be given the chance to do so.

There is one small point: If a senator is opposed to an entire clause, I would remind members that, in committee, the proper process is not to move a motion to delete the entire clause but rather to vote against a clause standing as part of the bill.

I would remind senators that some amendments that are moved may have consequential effects on other parts of the bill. It is very important that the committee remain consistent in its decisions and that they be consistently applied throughout the bill. It would be very useful to this process if a senator moving an amendment would identify to the committee other clauses in this bill where this amendment could have an effect. Otherwise, it would be very difficult for members of the committee to remain consistent in their decision making. Staff will endeavour to keep track of these places where subsequent amendments need to be moved, and they will draw our attention to them. Because no notice is required to move amendments, there can, of course, have been no preliminary analysis of amendments to establish which ones may be consequent to others and which may be contradictory.

If members ever have questions about the process or the propriety of anything going on, they can raise a point of order. The chair will listen to the argument, decide when there has been sufficient discussion on the matter of order and make a ruling. The committee, of course, is the ultimate master of its business

Nous sommes réunis pour étudier le projet de loi C-15. Au cours de notre étude préalable, nous avons entendu de nombreux témoins, et nous allons à présent commencer à examiner le projet de loi article par article. J'aimerais auparavant rappeler quelques points aux sénateurs.

Si, à un moment donné, vous ne savez plus où nous en sommes, demandez des clarifications. Nous devons faire tout notre possible pour que nous sachions tous à quelle étape du processus nous nous trouvons.

Je tiens à informer les sénateurs que des représentants de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et du ministère de la Justice du Canada sont présents pour répondre à toute question technique qui pourrait se poser au cours de cette séance.

Pour ce qui est du déroulement du processus, je souhaite rappeler aux sénateurs que lorsque plusieurs amendements sont proposés à un article, ils doivent l'être dans l'ordre des lignes de cet article. Par conséquent, avant d'examiner un amendement à un article, je vérifierai si certains sénateurs avaient l'intention de proposer un amendement à une partie antérieure de l'article en question. Si les sénateurs ont l'intention de proposer un amendement à une partie antérieure, je leur donnerai la possibilité de le faire.

Petite précision : si un sénateur s'oppose à l'intégralité d'un article, je rappelle aux membres qu'en comité, la procédure à suivre n'est pas de proposer une motion visant à supprimer l'intégralité de l'article, mais plutôt de voter contre l'inclusion de l'article dans le projet de loi.

Je rappelle aux sénateurs que certains amendements proposés pourraient avoir une incidence sur d'autres parties du projet de loi. Il est très important d'assurer la cohérence des décisions du comité et l'application uniforme des amendements dans l'ensemble du projet de loi. Dans le cadre de ce processus, il serait très utile qu'un sénateur qui propose un amendement indique au comité les autres articles du projet de loi sur lesquels cet amendement pourrait avoir un effet. Sans cela, il sera très difficile pour les membres du comité de rester cohérents dans leur prise de décisions. Le personnel s'efforcera de relever les endroits où les amendements ultérieurs doivent être proposés, et il les portera à notre attention. Étant donné qu'aucun préavis n'est requis pour proposer des amendements, il ne peut évidemment pas y avoir eu d'analyse préliminaire des amendements visant à établir lesquels pourraient être cohérents avec d'autres et lesquels pourraient être contradictoires.

Si les membres ont des questions sur le processus ou sur le bien-fondé d'un élément quelconque, ils peuvent invoquer le Règlement. Le président écoutera les arguments, décidera si l'on a suffisamment discuté de la question soulevée et prendra une décision. Le comité reste bien sûr maître de ses affaires dans

within the bounds set upon it by the Senate, and a ruling can be appealed to the full committee by asking whether the ruling shall be sustained.

As chair, I will do my utmost to ensure that the senators wishing to speak can do so. For this, however, I will depend upon your cooperation, and I ask all of you to think of other senators and keep your remarks to the point and as brief as possible.

Finally, I wish to remind senators that if there is ever any uncertainty as to the results of a voice vote or show of hands, the cleanest route is to request a recorded vote, which provides clear results. Senators are aware that any tied vote negatives the motion in question.

Are there any questions regarding what I've just read?

I believe we can now proceed. Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-15, An Act respecting the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Agreed.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Senator Patterson: Mr. Chair, I'd like to propose an amendment to clause 2, on page 4, which has been circulated in advance to the clerk. May I go ahead?

The Chair: Yes. I have it in front of me now, Senator Patterson. You may go ahead.

Senator Patterson: I move:

That Bill C-15 be amended in clause 2, on page 4, by adding the following after line 23:

“(2.1) For greater certainty, nothing in this Act affects the validity of judicial decisions rendered prior to its coming into force.”.

les limites fixées par le Sénat, et une décision peut être portée en appel devant le comité plénier en demandant si la décision doit être maintenue.

En tant que président, je ferai tout mon possible pour que les sénateurs qui souhaitent prendre la parole puissent le faire. À cette fin, j'aurai cependant besoin de votre coopération, et je vous demande à tous de penser aux autres sénateurs, et de vous en tenir à des remarques ciblées et aussi brèves que possible.

Enfin, je souhaite rappeler aux sénateurs qu'en cas d'incertitude quant aux résultats d'un vote de vive voix ou à main levée, la méthode la plus sûre est de demander un vote par appel nominal, qui fournit des résultats clairs. Les sénateurs savent que tout vote à égalité annule la motion en question.

Y a-t-il des questions concernant ce que je viens de lire?

Je crois que nous pouvons maintenant commencer. Est-il convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones?

Des voix : Oui.

Le président : Merci. Convenu.

Êtes-vous d'accord de suspendre l'adoption du titre?

Des voix : Oui.

Le président : Merci.

Êtes-vous d'accord de suspendre l'adoption du préambule?

Des voix : Oui.

Le président : Êtes-vous d'accord de suspendre l'adoption de l'article 1, qui contient le titre abrégé?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Le sénateur Patterson : Monsieur le président, j'aimerais proposer un amendement à l'article 2, à la page 4, qui a été distribué à l'avance à la greffière. Puis-je le faire?

Le président : Oui. Je l'ai maintenant sous les yeux, sénateur Patterson. Vous pouvez y aller.

Le sénateur Patterson : Je propose :

Que le projet de loi C-15 soit modifié à l'article 2, à la page 4, par adjonction, après la ligne 23, de ce qui suit :

« (2.1) Il est entendu que la présente loi n'a pas pour effet de porter atteinte à la validité des décisions judiciaires rendues avant son entrée en vigueur. ».

The Chair: Thank you, Senator Patterson. Do you wish to comment further on the amendment?

Senator Patterson: Yes. This is a clarifying amendment, and I should say that I have more than one to propose today. This amendment is to clarify that Canadian jurisprudence continues to prevail, since there seems to be an ongoing debate about this.

We heard from legal scholar Mary Ellen Turpel-Lafond who told our committee that the jurisprudence will evolve and that the UN declaration will not be subject to a bad decision from 30 years ago. On the other hand, we had Minister Lametti telling us, and I'm quoting from his testimony to committee:

... Canadian federal and provincial law also still continues to exist, and they will continue to be the last word in a number of different contexts.

As I said, this amendment is a clarifying amendment and is aimed at ensuring the law reflects what the minister has told this committee. This amendment isn't saying that jurisprudence isn't capable of changing or evolving, but it is saying that existing case law and jurisprudence continue to stand until the appropriate mechanisms are used to create that change. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Patterson. Any comments or questions?

Senator LaBoucane-Benson: Thank you to my colleague who brought the amendment forward.

I would just note that Bill C-15 recognizes and affirms that the declaration can be used as an interpretive tool, which may, over time, influence the development of Canadian jurisprudence. By nature and definition, Canadian jurisprudence continues to apply in Canada at the same time it can grow and evolve. Thank you.

Senator Forest-Niesing: Senator LaBoucane-Benson said exactly what I was going to say. I don't know that this is an amendment that will bring the desired clarity. In fact, by expressing that notion in the bill, it may, in my view, tend to confuse things. Independently, every piece of legislation to which Royal Assent is granted is subject to past judicial decisions and becomes an interpretive tool for future judicial decisions by its very nature.

Senator Stewart Olsen: I believe the amendment itself is dealing with the future, and it's saying that you can't go back in the past to say this isn't appropriate — the new laws or the new additions to the law. I understand the point. It gives greater clarity for people who are trying to sort out the legalities and where it will be going with everything new coming into play.

Le président : Merci, sénateur Patterson. Souhaitez-vous formuler d'autres commentaires sur l'amendement?

Le sénateur Patterson : Oui. Cet amendement vise à apporter des précisions, et je dois dire que j'en ai plus d'un à proposer aujourd'hui. Son but est de préciser que la jurisprudence canadienne continue de prévaloir, puisqu'il semble y avoir un débat en cours à ce sujet.

La juriste Mary Ellen Turpel-Lafond a déclaré devant notre comité que la jurisprudence évoluerait et que la déclaration des Nations unies ne serait pas soumise à une mauvaise décision prise il y a 30 ans. Pour sa part, le ministre Lametti nous a dit, et je cite son témoignage devant le comité, que :

[...] les lois fédérales et provinciales canadiennes continuent d'exister, et que ces lois auront encore le dernier mot dans diverses circonstances.

Comme je l'ai déjà dit, il s'agit d'un amendement visant à apporter des clarifications afin de garantir que la loi reflète ce que le ministre a dit au comité. Cet amendement ne dit pas que la jurisprudence n'est pas capable de changer ou d'évoluer, mais que la jurisprudence existante reste en vigueur jusqu'à ce que des mécanismes adaptés soient utilisés pour créer ce changement. Merci.

Le président : Merci, sénateur Patterson. Avez-vous des commentaires ou des questions?

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci à mon collègue qui a présenté l'amendement.

Je voudrais simplement faire remarquer que le projet de loi C-15 reconnaît et affirme que la déclaration peut être utilisée comme un outil d'interprétation, qui peut, avec le temps, influencer sur l'élaboration de la jurisprudence canadienne. Par nature et par définition, la jurisprudence canadienne continue de s'appliquer au Canada tout en pouvant croître et évoluer. Je vous remercie.

La sénatrice Forest-Niesing : La sénatrice LaBoucane-Benson a dit exactement ce que j'allais dire. Je ne suis pas certaine que cet amendement apporte la clarté souhaitée. En fait, en exprimant cette notion dans le projet de loi, il peut, à mon avis, avoir tendance à embrouiller les choses. Indépendamment, chaque texte législatif auquel la sanction royale est accordée est assujéti aux décisions judiciaires passées et devient, de par sa nature même, un outil d'interprétation des décisions judiciaires futures.

La sénatrice Stewart Olsen : Je crois que l'amendement en tant que tel porte sur l'avenir, et il dit que les nouvelles lois ou les nouveaux ajouts à la loi ne peuvent pas revenir en arrière pour signaler que telle ou telle chose n'est pas appropriée. Je comprends cet argument. Il apporte une plus grande clarté aux personnes qui essaient de régler les aspects juridiques et de

Yes, Senator LaBoucane-Benson, we will be reviewing each piece of legislation. I would hope that's in the plan in the near future. This amendment clarifies the fact that we don't think it's necessary. We don't want to go back and review. It doesn't apply to things in the past. It only applies going forward, and that's not really clear in the existing bill.

The Chair: Any other comments or questions? Can I ask government officials if they wish to make any comments?

Senator Patterson: Point of order, Mr. Chair.

The Chair: Yes, Senator Patterson?

Senator Patterson: Mr. Chair, I'm grateful for the presence of government officials, but I believe strongly that we should not ask them to weigh in on our debate on amendments. They are there as a resource to the committee, and we should be able to call on them if there are technical questions that need to be answered. However, I strongly object to the practice of having them comment on every amendment. Thank you.

The Chair: Thank you, senator. Can I suspend just for a moment and get clarification? We'll suspend for a brief moment.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: The opinion is that the committee has the right to hear from government officials. I'll leave it to the committee to decide, but I notice Senator Tannas's hand is raised.

Senator Tannas: Thanks. I think the government officials can be, as Senator Patterson said, invaluable if we ask specific questions. However, if they enter into debate when we're talking about amendments, I'll bet a bag of doughnuts that no government official is going to agree it's a great amendment. The bill is perfect. That's their position. If any senator has a specific question they want to ask a government official, that's entirely in order and should be done so, but I don't think is appropriate to throw a softball over to them and say, "What do you think, guys?"

savoir quelle orientation prendra la loi avec toutes les nouveautés qui entrent en jeu.

Oui, sénatrice LaBoucane-Benson, nous allons examiner chaque élément du projet de loi. J'espère que cette démarche fera partie du plan dans un avenir proche. Cet amendement clarifie le fait que nous ne pensons pas que cela soit nécessaire. Nous ne voulons pas revenir en arrière et réviser. Cet amendement ne s'applique pas aux choses du passé. Il ne s'applique qu'à l'avenir, et ce n'est pas vraiment clair dans le projet de loi existant.

Le président : Avez-vous d'autres commentaires ou questions? Puis-je demander aux fonctionnaires s'ils souhaitent faire des commentaires?

Le sénateur Patterson : J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président : Oui, sénateur Patterson?

Le sénateur Patterson : Monsieur le président, je sais gré aux représentants du gouvernement de leur présence, mais je crois fermement que nous ne devrions pas leur demander d'intervenir dans notre débat sur les amendements. Ils sont là en tant que personnes-ressources pour le comité, et nous devrions pouvoir faire appel à eux pour répondre à des questions techniques. Cependant, je m'oppose fermement à ce qu'on leur demande de commenter chaque amendement. Je vous remercie.

Le président : Merci, sénateur Patterson. Puis-je suspendre la séance pour un instant afin d'obtenir des clarifications? Nous allons suspendre la séance brièvement.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

Le président : L'opinion est que le comité a le droit d'entendre les représentants du gouvernement. Je laisse au comité le soin de décider, mais je remarque que le sénateur Tannas a levé la main.

Le sénateur Tannas : Merci. Comme l'a dit le sénateur Patterson, je pense que les représentants du gouvernement peuvent être d'une aide précieuse si nous leur posons des questions précises. Cependant, s'ils interviennent dans le débat lorsque nous parlons d'amendements, je parie un sac de beignes qu'aucun d'entre eux ne sera d'accord pour dire que c'est un excellent amendement. Ils estiment que le projet de loi est parfait. Si un sénateur a une question précise à poser à un fonctionnaire, c'est tout à fait acceptable et il devrait le faire, mais je ne pense pas qu'il convienne de leur tendre la perche et de leur dire : « Qu'en pensez-vous, les gars? »

Senator Patterson: Agreed.

The Chair: Thank you, Senator Tannas. Senator Patterson, anything further?

Senator Patterson: I want to clarify that I certainly do not question the right of officials to appear in the committee. I'm glad they're here, and they should feel welcome, but they should only be available if a member of the committee calls on them to clarify a technical question. I'd like to endorse what Senator Tannas said just now, that it should not be the practice to call on them to comment on every amendment, unless we need technical advice. Thank you.

The Chair: Thank you, senator. It sounds like the way we'll go forward here is that if any senator wishes to ask the officials questions regarding the amendments, it is certainly within their right to do so. Any other comments or questions on that? Great. Thank you very much.

Going back to the amendment in clause 2, is there any further debate? Hearing none, I shall then ask, shall clause 2, as amended, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

Andrea Mugny, Clerk of the Committee: Mr. Chair, I'll ask if you could call a suspension, please.

The Chair: Thank you, senators. We'll suspend the meeting momentarily.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: The meeting is now resumed.

It was moved by the Honourable Senator Patterson that Bill C-15 be amended at clause 2, page 4, on line 22. Shall the amendment carry? Please, you can vote by showing your card. If you agree, show the check. If you disagree, show the X.

Ms. Mugny: In favour, 3; against, 8.

The Chair: I declare the amendment defeated.

Shall clause 2 carry?

Senator Patterson: On division.

Le sénateur Patterson : Je suis d'accord.

Le président : Merci, sénateur Tannas. Sénateur Patterson, avez-vous quelque chose à ajouter?

Le sénateur Patterson : Je tiens à préciser que je ne remets certainement pas en question le droit des fonctionnaires de prendre part aux réunions du comité. Je suis heureux qu'ils soient là, et ils devraient se sentir les bienvenus, mais ils ne devraient être disponibles que si un membre du comité fait appel à eux pour clarifier une question technique. J'aimerais abonder dans le même sens que le sénateur Tannas, à savoir qu'il ne devrait pas être d'usage de leur demander de commenter chaque amendement, sauf si nous avons besoin d'un avis technique. Je vous remercie.

Le président : Merci, sénateur Patterson. Il semble que la façon dont nous allons procéder ici est que si un sénateur souhaite poser des questions aux fonctionnaires concernant les amendements, il a certainement le droit de le faire. Avez-vous d'autres commentaires ou questions à ce sujet? Très bien. Merci beaucoup.

Pour en revenir à l'amendement de l'article 2, y a-t-il d'autres interventions? Je n'entends aucune opposition, l'article 2 modifié est-il adopté?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Andrea Mugny, greffière du comité : Monsieur le président, je vous prierais de bien vouloir demander une suspension.

Le président : Merci, honorables sénateurs. Nous allons suspendre la séance momentanément.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

Le président : Reprenons nos travaux.

Il est proposé par l'honorable sénateur Patterson que le projet de loi C-15 soit modifié à l'article 2, à la page 4, à la ligne 23. L'amendement est-il adopté? Vous pouvez voter en montrant votre carton. Le crochet indique que vous êtes pour et le « X », que vous êtes contre.

Mme Mugny : Pour, 3; contre, 8.

Le président : Je déclare l'amendement rejeté.

L'article 2 est-il adopté?

Le sénateur Patterson : Avec dissidence.

The Chair: On division. Thank you, Senator Patterson. Thank you very much. That's much easier.

We now wish to go to clause 3. Shall clause 3 carry?

Senator Patterson: I have an amendment on clause 5, Mr. Chair.

The Chair: I'll go through clause 3, clause 4 and then clause 5.

Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I declare that clause 3 is carried.

Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I declare clause 4 carried.

Shall clause 5 carry?

Senator Patterson: I move:

That Bill C-15 be amended in clause 5, on page 5, by replacing line 9 with the following:

“necessary to ensure that federal Acts and regulations are consis-”.

The Chair: Thank you, Senator Patterson. On debate?

Senator Patterson: Clause 5 requires the government to “. . . take all measures necessary to ensure that the laws of Canada are consistent with the Declaration.” “Laws of Canada” suggests this includes laws of provinces and territories.

I'm suggesting we replace “laws of Canada,” which is a stylistic choice, with more clear wording. We heard from Champagne and Aishihik that they believe this bill applies to Yukon. We also heard from Minister Dunn from New Brunswick that this was a concern.

This brings up the important question of what happens if the federal Parliament passes Bill C-15 but a province has not done so. How does this impact areas of shared jurisdiction like health or environmental reviews? These are important questions that need to be clarified. Premiers and ministers representing Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Quebec and New Brunswick have all expressed this concern. The minister told us unequivocally on May 31 that this review of laws only applies to federal laws and regulations.

Le président : Avec dissidence. Merci, sénateur Patterson. Merci beaucoup. C'est bien plus simple.

Passons maintenant à l'article 3. L'article 3 est-il adopté?

Le sénateur Patterson : J'ai un amendement à proposer à l'article 5, monsieur le président.

Le président : Je vais traiter l'article 3, l'article 4 et, ensuite, l'article 5.

L'article 3 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Je déclare l'article 3 adopté.

L'article 4 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Je déclare l'article 4 adopté.

L'article 5 est-il adopté?

Le sénateur Patterson : Je propose :

Que le projet de loi C-15 soit modifié à l'article 5, à la page 5, par substitution, à la ligne 11, de ce qui suit :

« et règlements fédéraux soient compatibles avec la Déclaration. ».

Le président : Merci, sénateur Patterson. Y a-t-il des commentaires?

Le sénateur Patterson : Dans la version anglaise de l'article 5, le gouvernement est tenu de « [...] take all measures necessary to ensure that the laws of Canada are consistent with the Declaration ». « Laws of Canada » laisse entendre qu'il s'agit aussi des lois provinciales et territoriales.

Je suggère que, dans la version anglaise, nous remplacions « laws of Canada », qui est un choix stylistique, par un libellé plus clair. Les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik nous ont dit qu'elles croient que ce projet de loi s'applique au Yukon. La ministre Dunn du Nouveau-Brunswick nous a également confié que c'était un détail préoccupant.

Ce point soulève la question importante de savoir ce qui se passera si le Parlement fédéral adopte le projet de loi C-15 alors qu'une province ne l'a pas fait. Comment cette situation influera-t-elle sur les domaines de compétence partagée comme la santé ou les examens environnementaux? Ce sont des questions importantes qui doivent être clarifiées. Les premiers ministres et les ministres représentant l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick ont tous soulevé cette préoccupation. Le ministre nous a dit sans

In the French version now, it's more clear and says "lois fédérales," so we would be adding the words "et règlements" to include regulations. Again, I think this is a clarifying amendment that logically makes the English version clearly compatible with the French.

The Chair: Thank you, Senator Patterson.

Senator LaBoucane-Benson: I would just note that this is consistent with how "laws of Canada" is used in some other forms of legislation, including the Income Tax Act, and that the Government of Canada understands that "laws of Canada" is used in clause 5 of the bill as being limited only to federal legislation passed by the Parliament of Canada.

Senator Forest-Niesing: May I ask the officials to clarify for us whether they estimate this change would have any impact other than clarification. In other words, would it exclude laws that the bill was intended to include?

Laurie Sargent, Assistant Deputy Minister, Aboriginal Affairs Portfolio, Department of Justice Canada: Chair, I'm happy to respond to that briefly.

The Chair: Ms. Sargent, please go ahead.

Ms. Sargent: Thank you.

I would note that I think there is a possibility that changing to "federal acts and regulations" might exclude some parts of what would be captured by "laws of Canada," by which, as the minister has said and as has been noted, we understand it to mean laws within the jurisdiction of the federal Parliament, partly because there may be areas of federal law that are not just statute-based but that can go beyond that. They can be a federal common law, and that wouldn't be captured by "acts and regulations."

All that said, I would also note that adding "regulations" would be a change as well relative to the legislation as currently written. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Sargent.

Senator Stewart Olsen: I would note that, as senators, we represent our regions, and I feel quite strongly that if we have this many provincial governments worried about this aspect, then it behooves us, as their voice in the federal scene, to give this some severe attention. I don't think any time you clarify a law,

équivoque le 31 mai que cet examen des lois ne s'applique qu'aux lois et aux règlements fédéraux.

La version française actuelle est plus claire, car il y est question de « lois fédérales ». Nous ajouterions donc les mots « et règlements » pour englober les règlements. Encore une fois, je pense qu'il s'agit d'un amendement de clarification qui, de façon logique, rend la version anglaise clairement compatible avec la version française.

Le président : Merci, sénateur Patterson.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je voudrais simplement faire remarquer que cela correspond à la façon dont le terme « lois du Canada » est utilisé dans certains autres types de lois, notamment la Loi de l'impôt sur le revenu, et que le gouvernement du Canada comprend que le terme « lois du Canada » utilisé à l'article 5 du projet de loi se limite uniquement aux lois fédérales adoptées par le Parlement du Canada.

La sénatrice Forest-Niesing : J'aimerais demander aux fonctionnaires de nous préciser s'ils estiment que cet amendement aurait une incidence autre que la clarification. Autrement dit, exclurait-il des lois que le projet de loi était censé inclure?

Laurie Sargent, sous-ministre adjointe, Portefeuille des affaires autochtones, ministère de la Justice du Canada : Monsieur le président, je serai ravie de répondre brièvement à cette question.

Le président : Madame Sargent, allez-y, je vous prie.

Mme Sargent : Merci.

Je tiens à souligner qu'il est possible que l'expression « federal acts and regulations » exclue certains éléments qui seraient couverts par le terme « laws of Canada », qui, comme le ministre l'a dit et comme on l'a fait remarquer, désigne les lois relevant de la compétence du Parlement fédéral, en partie parce qu'il peut y avoir des domaines du droit fédéral qui ne sont pas seulement fondés sur des lois, mais qui peuvent aller au-delà des lois. Il peut s'agir d'une common law fédérale, qui ne serait pas couverte par l'expression « laws and regulations ».

Cela dit, j'aimerais aussi souligner que l'ajout du terme « regulations » constituerait également un changement par rapport à la mesure législative telle qu'elle est actuellement rédigée. Je vous remercie.

Le président : Merci, madame Sargent.

La sénatrice Stewart Olsen : Je tiens à souligner que, à titre de sénateurs, nous représentons nos régions, et je suis convaincue que si autant de gouvernements provinciaux s'inquiètent de cet aspect, il nous incombe, en tant que leur voix sur la scène fédérale, d'y accorder une attention particulière. Je

that's a bad thing. I think any time you don't is the bad thing. I think we're trying not to set up areas for future litigation, if we can possibly do that. So I would ask that we give this real consideration. Thank you.

Senator Forest-Niesing: I can't disagree with the desire for clarity, but I don't want to erroneously or inadvertently change the scope of the legislation for want of a clarification.

The other point I think that is important to make — and Senator Patterson has pointed it out — and I'm making most of my comments in English today because I note that most of my colleagues in attendance are in English, so as a courtesy to you I'll speak in English primarily — but if there is a discrepancy in the French version and the second, then there are two questions for us. The first is which of the two do we wish to uphold? Is it going to be “federal laws and regulations” or is it going to be the “laws of Canada”? Once we've settled on that, we will need to amend either the French version or the English version to ensure consistency, I would submit.

Senator Stewart Olsen: Absolutely.

Senator Gold: I think Senator Forest-Niesing said it pretty much all, as did the officials. This doesn't clarify. It changes the scope in both directions, and I would argue that it's not necessary, nor is it desirable, for that reason.

Senator Patterson: Following up on Senator Forest-Niesing's observation, and I respect that she is bilingual, she has suggested what I suggested, which is that there's a clear conflict between the English and French versions. I wonder if I could ask the official again: Which is going to prevail, “lois fédérales” in French or “laws of Canada” in English? Which is operative here?

Ms. Sargent: Mr. Chair, I will note on that point that the principle of statutory interpretation is that both languages are equally valid and will be looked to for purposes of interpretation or understanding what the legislative intent is.

Perhaps, if I can, to pick up on a point made by Senator Forest-Niesing, we actually see the use of “lois fédérales” to translate as “laws of Canada” sometimes. So those two phrases, the English “laws of Canada” and “lois fédérales,” as currently appear, are consistent in our experience.

ne pense pas que chaque fois que l'on clarifie une mesure législative, ce soit une mauvaise chose. C'est plutôt quand on ne le fait pas que c'est une mauvaise chose. Je pense que nous essayons de ne pas créer de domaines de litiges futurs, si nous pouvons le faire. Je vous demande donc d'y réfléchir sérieusement. Je vous remercie.

La sénatrice Forest-Niesing : Je ne saurais être en désaccord avec le désir de clarté, mais je ne veux pas modifier par erreur ou par inadvertance la portée de la mesure législative faute de clarification.

L'autre point qu'il me semble important de souligner — et le sénateur Patterson l'a fait remarquer — et je vais faire la plupart de mes commentaires dans ma langue seconde aujourd'hui parce que je constate que c'est celle que parlent la plupart de mes collègues présents, alors par courtoisie envers vous, je m'exprimerai principalement dans cette langue — est que s'il y a une divergence entre la version française et la seconde, alors deux questions se posent. La première est de savoir laquelle des deux nous voulons faire respecter. Est-ce que ce sera « federal laws and regulations » ou « laws of Canada »? Une fois que cette question sera réglée, nous devons modifier soit la version française soit la version anglaise pour assurer la cohérence, à mon avis.

La sénatrice Stewart Olsen : Absolument.

Le sénateur Gold : Je pense que la sénatrice Forest-Niesing a à peu près tout dit, tout comme les fonctionnaires. Cette proposition ne clarifie rien. Elle modifie le champ d'application dans les deux sens, et je dirais qu'elle n'est ni nécessaire ni souhaitable, pour cette raison.

Le sénateur Patterson : Pour faire suite à l'observation de la sénatrice Forest-Niesing, et je respecte le fait qu'elle soit bilingue, elle a suggéré ce que j'ai suggéré, à savoir qu'il y a un conflit évident entre les versions anglaise et française. Je me demande si je peux poser à nouveau la question à la fonctionnaire : qu'est-ce qui va prévaloir, « lois fédérales » en français ou « laws of Canada » en anglais? Quel terme est le plus important ici?

Mme Sargent : Monsieur le président, je ferai remarquer sur ce point que le principe de l'interprétation des lois est que les deux langues sont également valables et qu'elles seront prises en compte afin d'interpréter ou de comprendre l'intention du législateur.

Si je peux me permettre, pour reprendre un point soulevé par la sénatrice Forest-Niesing, nous voyons parfois qu'on utilise « lois fédérales » pour traduire « laws of Canada ». Donc, ces deux expressions, « laws of Canada » en anglais et « lois fédérales », comme elles sont actuellement employées, sont cohérentes selon notre expérience.

I will say there is a variety of terminology across the federal statute book. There isn't 100% consistency, so you will find some different wording in different federal statutes. But there are some examples where "laws of Canada" is translated as "lois fédérales." There are some other terms used, but perhaps that's what I can add for the moment. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Sargent.

Senator Forest-Niesing: I don't want to belabour the point, but I do think it's important. Since we're having a discussion specifically about the wording and use of either "federal laws" or "laws of Canada," if we agree on one or the other, then I believe we should amend the other version to ensure consistency.

Ms. Sargent was absolutely right that both versions will have equal force and may be interpreted differently if that consistency isn't attended to here and now. My recommendation would therefore be, and my position is, that we should maintain "laws of Canada" and therefore defeat the intent of the amendment being proposed by Senator Patterson. That said, I thank him for pointing out the inconsistency, because I would then propose an amendment to the French version only to change the term "lois fédérales" to "loi du Canada." It's very simple: "lois du Canada," "laws of Canada."

The Chair: Thank you, Senator Forest-Niesing.

Senator Gold: I think we should move to the question. However, I heard the officials say clearly that there is no inconsistency between the English and the French, and for that reason, I'd ask you to move to the question. I'll be voting against the amendment.

The Chair: Thank you, Senator Gold.

Senator Stewart Olsen: Thank you, Senator Gold, as Government Representative in the Senate. However, I have to say that I totally support Senator Forest-Niesing's motion — or what she's saying — because I've sat in on many rules and regulations meetings where if the translation is not matched in the law — if it's not consistent — the bill is ultimately rejected and sent back for months of revisions. This is such a simple thing, Senator Gold. It's a small clarification. We know what happens when the English doesn't translate into the French. I'm sorry. The officials are here, and I get that, but I have seen too many problems when the official translations don't match.

The Chair: Thank you, senators.

Any further debate on the motion? If not, it is moved by Senator Patterson that clause 5 of Bill C-15 be amended on page 5, at line 9. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the amendment?

Je dirai qu'il y a une variété de termes dans le recueil des lois fédérales. Il n'y a pas de cohérence à 100 %, et vous trouverez donc des formulations différentes dans les différentes lois fédérales. Mais il y a des exemples où « laws of Canada » est traduit par « lois fédérales ». D'autres termes sont utilisés, mais c'est peut-être ce que je peux ajouter pour le moment. Merci.

Le président : Merci, madame Sargent.

La sénatrice Forest-Niesing : Je ne veux pas insister sur ce point, mais je pense qu'il est important. Puisque nous discutons expressément de la formulation et de l'utilisation de l'expression « lois fédérales » ou « laws of Canada », si nous sommes d'accord sur l'une ou l'autre, je crois que nous devrions modifier l'autre version pour assurer la cohérence.

Mme Sargent a tout à fait raison de dire que les deux versions auront la même force et risquent d'être interprétées différemment si l'on n'assure pas cette cohérence maintenant. J'estime et je recommande donc que nous conservions « laws of Canada », ce qui va à l'encontre de l'intention de l'amendement proposé par le sénateur Patterson. Cela dit, je le remercie d'avoir signalé l'incohérence, car je proposerais alors un amendement à la version française uniquement pour remplacer le terme « lois fédérales » par « lois du Canada ». C'est très simple : « lois du Canada », « laws of Canada ».

Le président : Merci, sénatrice Forest-Niesing.

Le sénateur Gold : Je pense que nous devrions passer à la question. Cependant, j'ai entendu les fonctionnaires dire clairement qu'il n'y a pas d'incohérence entre l'anglais et le français. Par conséquent, je vous demande de passer à la question. Je voterai contre l'amendement.

Le président : Merci, sénateur Gold.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci, sénateur Gold, en votre qualité de représentant du gouvernement au Sénat. Cependant, je dois dire que je soutiens pleinement la motion de la sénatrice Forest-Niesing — ou ce qu'elle dit —, car j'ai assisté à de nombreuses réunions sur les règles et les règlements où, si les deux versions de la loi ne correspondent pas — si elles ne sont pas cohérentes —, le projet de loi est finalement rejeté et renvoyé pour des mois de révisions. C'est une chose si simple, sénateur Gold. Il s'agit d'une petite clarification. Nous savons ce qui se passe quand l'anglais n'est pas bien rendu en français. Je suis désolée. Les fonctionnaires sont ici, et je comprends, mais j'ai vu trop de problèmes lorsque les traductions officielles ne correspondent pas.

Le président : Merci, honorables sénateurs.

Y a-t-il d'autres commentaires concernant la motion? S'il n'y en a pas, il est proposé par le sénateur Patterson que le projet de loi C-15 soit modifié à l'article 5, à la page 5, à la ligne 11. Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter l'amendement?

Ms. Mugny: For, 3; against, 9.

The Chair: I declare the amendment defeated.

Shall clause 5 carry?

Senator Tannas: I thought Senator Forest-Niesing was going to propose an amendment.

The Chair: Thank you, Senator Tannas.

Senator Forest-Niesing: I'm concerned about proposing an amendment if it is the only one. I would be satisfied to leave the wording as it is if there are other amendments to the act. But if it is the only amendment, it is a housekeeping issue. Can we postpone this question until the end of the discussion and come back to clause 5?

The Chair: Okay. So we'll postpone the question of whether clause 5 will carry.

Senator LaBoucane-Benson: I wonder if my colleague Senator Forest-Niesing would consider making this an observation to the government, that there could be but there probably isn't a conflict. In many cases, we know that one means the other, and we want to make sure the government knows that one, in fact, does mean the other. So maybe we can propose an observation in that direction.

The Chair: Thank you, senator.

Senator Forest-Niesing: Yes, I'm quite prepared to do that. I'll work on the wording and have it to you by the end of the meeting.

The Chair: Okay. Therefore, I shall ask:

Shall clause 5 carry?

Senator Patterson: On division.

The Chair: I declare that the motion has carried, on division.

Shall clause 6 carry? Senator Patterson, you have an amendment.

Senator Patterson: I move:

That Bill C-15 be amended in clause 6, on page 5, by adding the following after line 14:

“(1.1) The consultations referred to in subsection (1) must include consultations with representatives from

(a) councils, governments or other entities that are authorized to act on behalf of an Indigenous group, community or people that holds rights recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982*;

Mme Mugny : Pour, 3; contre, 9.

Le président : Je déclare l'amendement rejeté.

L'article 5 est-il adopté?

Le sénateur Tannas : Je pensais que la sénatrice Forest-Niesing allait proposer un amendement.

Le président : Merci, sénateur Tannas.

La sénatrice Forest-Niesing : J'hésite à proposer un amendement si c'est le seul. Je serais disposée à laisser le libellé tel quel si d'autres amendements sont apportés à la mesure législative. Mais si c'est le seul amendement, c'est une question d'ordre administratif. Pouvons-nous reporter cette question à la fin de la discussion et revenir à l'article 5?

Le président : D'accord. Nous allons donc attendre pour déterminer si l'article 5 est adopté.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je me demande si ma collègue, la sénatrice Forest-Niesing, pourrait envisager de formuler cette observation au gouvernement, à savoir qu'il pourrait y avoir un conflit, mais qu'il n'y en a probablement pas. Dans de nombreux cas, nous savons que l'un signifie l'autre, et nous voulons nous assurer que le gouvernement sait que l'un, en fait, signifie l'autre. Nous pouvons donc peut-être formuler une observation dans ce sens.

Le président : Merci, sénatrice LaBoucane-Benson.

La sénatrice Forest-Niesing : Oui, je suis disposée à le faire. Je vais travailler au libellé et vous le présenter d'ici la fin de la réunion.

Le président : D'accord. Je pose donc la question suivante :

L'article 5 est-il adopté?

Le sénateur Patterson : Avec dissidence.

Le président : Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

L'article 6 est-il adopté? Sénateur Patterson, vous avez un amendement.

Le sénateur Patterson : Je propose :

Que le projet de loi C-15 soit modifié à l'article 6, à la page 5, par adjonction, après la ligne 15, de ce qui suit :

« (1.1) Les consultations avec les peuples autochtones doivent comprendre la participation de représentants :

a) de conseils, de gouvernements et d'autres entités qui sont autorisés à agir au nom d'un groupe, d'une communauté ou d'un peuple autochtone qui détient des droits reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*;

(b) groups and organizations that work with or advocate on behalf of Indigenous women, Indigenous youth and urban Indigenous populations;

(c) groups and communities of Indigenous peoples, including those who are parties to or the subject of a treaty — including a land claims agreement — or a self-government agreement.”.

The Chair: Thank you, senator. On debate?

Senator Patterson: This is an amendment to the clause that deals with the establishment of the action plan.

I believe committee members are well aware of the testimony that we have received seriously criticizing the government on their consultation record.

We heard from Treaty 6, Treaty 7 and Treaty 8 about their bilateral agreements being eroded by consistent engagement of this government with the Assembly of First Nations, a national Indigenous organization that we were repeatedly told is an advocacy group and not a rights holder.

We heard that the Native Women’s Association of Canada had to fight to get to the table. I won’t describe the actors in the national organizations pejoratively, but they are all men. The Native Women’s Association of Canada said that they were prepared to continue fighting for a seat at the action plan table.

We read in the Canadian Roots Exchange submission that they call upon the government to ensure that they are not “tokenizing youth,” and we heard from witnesses like Mr. Russ Diabo, representing grassroots organizations, and Grand Chief Joel Abram from the Association of Iroquois and Allied Indians that the consultation on this bill was dismal.

I’d also point out that the consultation record provided of sessions occurred before the tabling of this bill, which was included as Appendix B of the report entitled *What We Learned* tabled by the government, listed Treaty 6, Treaty 8 and Alexander First Nation as organizations that had been consulted with. I found it particularly disturbing to have those organizations, those rights holders, listed in that appendix when we heard from each of them that they had not been consulted. We also had an official state, in addition to what was in the *What we Learned Report*, that indeed they were consulted.

b) de groupes et d’organisations qui œuvrent auprès de femmes ou de jeunes autochtones ou de populations autochtones en milieu urbain ou qui militent en leur nom;

c) de groupes et de communautés de peuples autochtones, notamment de ceux de ces peuples qui sont parties à un traité — y compris un accord sur des revendications territoriales — ou à un accord sur l’autonomie gouvernementale, ou qui sont visés par un tel traité ou accord. ».

Le président : Merci, sénateur Patterson. Y a-t-il des commentaires?

Le sénateur Patterson : Il s’agit d’un amendement à l’article qui traite de l’élaboration du plan d’action.

Je crois que les membres du comité sont bien conscients des témoignages que nous avons reçus et dans lesquels on critiquait sérieusement le gouvernement pour son bilan en matière de consultation.

Les Premières Nations signataires des Traités n° 6, n° 7 et n° 8 nous ont fait part de l’érosion de leurs accords bilatéraux en raison de l’engagement constant de ce gouvernement auprès de l’Assemblée des Premières Nations, organisation autochtone nationale dont on nous a répété à plusieurs reprises qu’elle était un groupe de pression et non un détenteur de droits.

Nous avons appris que les représentantes de l’Association des femmes autochtones du Canada ont dû se battre pour prendre place à la table des négociations. Je ne décrirai pas les acteurs des organisations nationales de manière péjorative, mais ce sont tous des hommes. Les représentantes de l’Association des femmes autochtones du Canada ont déclaré qu’elles étaient prêtes à continuer à se battre pour obtenir une place à la table des négociations du plan d’action.

Nous avons lu dans le mémoire du Canadian Roots Exchange qu’il demande au gouvernement de s’assurer qu’il ne fasse pas semblant de tenir compte des jeunes, et nous avons entendu des témoins comme M. Russ Diabo, qui représente des organisations communautaires, et le grand chef Joel Abram, de l’Association of Iroquois and Allied Indians, dire que les consultations sur ce projet de loi ont été lamentables.

J’aimerais également souligner que le compte rendu des séances de consultation qui ont eu lieu avant le dépôt de ce projet de loi, qui figurait à l’annexe B du rapport intitulé *Ce que nous avons appris*, déposé par le gouvernement, mentionnait les Premières Nations du Traité n° 6, du Traité n° 8 et d’Alexander comme des organisations qui avaient été consultées. J’ai trouvé particulièrement troublant que ces organisations, ces détenteurs de droits, figurent dans cette annexe alors que chacune d’entre elles nous a dit qu’elle n’avait pas été consultée. Un fonctionnaire a également déclaré, en plus de ce qui figurait dans

Now, Grand Chief Watchmaker was quite clear in his testimony and he reiterated this in his follow-up submission that states:

The Bill does not meet the minimum standards that UNDRIP attempted to achieve, or the definition provided by the Yellowhead Institute. Instead, Canada has diluted it, is forcing artificial timelines, not talking with the rights holders, manufacturing consent with corporate bodies, and provided us with little to no information. Most of the information we have to date is from listening to the Senate Committee on this Bill. This is clearly a breach of our treaty relationship.

Colleagues, this amendment would attempt to ensure that the right people are around the table from the very beginning because we've heard a lot of testimony that this wasn't the case on this bill. The government engaged with Indigenous national organizations very early on, in June, and developed a draft that was then presented to rights holders in October-November. This is not the way to consult according to UNDRIP. You involve them from the beginning in developing the proposals; you don't present them with a draft and ask if they like it or not.

It also clarifies the commitments we heard made by ministers during their testimonies to be inclusive and collaborative. "Co-development" and "joint development" were phrases that were used. To quote the Minister of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, Carolyn Bennett, the development of the action plan really is "nothing about us without us." You don't talk about rights holders without them being there at the table and don't risk leaving out everyone, including women, youth and, as I say, the all-important rights holders.

Thank you, Mr. Chair.

The Chair: Thank you, Senator Patterson.

Senator Coyle: I want to thank Senator Patterson for both what you mentioned in debate and what you have put in this amendment. I think the intent of what you have put forward here is something that is easy for us to embrace, the spirit of what you have put here, and you will have seen from many observations from various senators, including myself, that I have actually articulated something very similar that I'm hoping will be

le rapport *Ce que nous avons appris*, que ces organisations avaient effectivement été consultées.

Le grand chef Watchmaker a été très clair dans son témoignage et il l'a réitéré dans sa soumission de suivi, dans laquelle il affirme ce qui suit :

Le projet de loi ne répond pas aux normes minimales que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a tenté d'atteindre ni à la définition fournie par l'Institut Yellowhead. Le Canada les a plutôt diluées, a imposé des délais artificiels, n'a pas discuté avec les détenteurs de droits, a fabriqué un consentement avec des personnes morales et nous a fourni peu ou pas de renseignements. La plupart des renseignements dont nous disposons à ce jour, nous les avons obtenus en écoutant les délibérations du comité sénatorial sur ce projet de loi. Il s'agit clairement d'une violation de nos relations fondées sur les traités.

Chers collègues, cet amendement vise à garantir que les bonnes personnes se trouvent à la table des négociations dès le départ, car nous avons entendu de nombreux témoignages selon lesquels ce n'était pas le cas pour ce projet de loi. Le gouvernement s'est engagé auprès des organisations nationales autochtones très tôt, en juin, et a élaboré une ébauche qui a ensuite été présentée aux détenteurs de droits en octobre-novembre. Ce n'est pas la façon de les consulter selon la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Les Autochtones doivent participer dès le début à l'élaboration des propositions; on ne leur présente pas une ébauche en leur demandant si elle leur plaît ou non.

Cet amendement clarifie également les engagements que les ministres ont pris lors de leurs témoignages en faveur de l'inclusion et de la collaboration. On a employé des expressions comme « élaboration conjointe » et « élaboration commune ». Pour citer la ministre des Relations Couronne-Autochtones et d'Affaires du Nord Canada, Carolyn Bennett, l'élaboration du plan d'action respecte vraiment la notion selon laquelle « rien de ce qui nous concerne ne doit être fait sans nous ». On ne parle pas des détenteurs de droits sans qu'ils soient présents à la table et on ne risque pas de laisser tout le monde de côté, y compris les femmes, les jeunes et, comme je l'ai dit, les détenteurs de droits, qui sont très importants.

Merci, monsieur le président.

Le président : Merci, sénateur Patterson.

La sénatrice Coyle : Je tiens à remercier le sénateur Patterson pour ce qu'il a mentionné au cours du débat et ce qu'il a présenté dans cet amendement. Je pense qu'il est facile pour nous de souscrire à l'intention, à l'esprit de ce qu'il a proposé. Il aura constaté dans de nombreuses observations de divers sénateurs, y compris les miennes, que nous avons en fait formulé quelque chose de très similaire qui, je l'espère, sera pris en

considered in an observation when we get to that point in this meeting. I think that it can be handled in an observation. I think we absolutely need to say something. I don't believe that we need to say it in an amendment form, though. Thank you.

Senator LaBoucane-Benson: I would add that including a list of specific groups to consult would run the risk of being over or under inclusive, particularly when drafted and inserted without the benefit of the input from the full diversity of Indigenous peoples. I would agree with Senator Coyle that in our observations we will have much to say about consultation, but not in an amendment. Thank you.

Senator Forest-Niesing: My position is quite similar to that expressed by my two colleagues. I do have a concern about listing groups for two reasons. Not only is there a risk of being over or under inclusive, but there is, in my respectful submission, a risk of being further seen as perpetuating colonialism. If it is the law and we select the groups that must be consulted, I think that's where we might be going in the wrong direction.

I believe very strongly in the intent, and I thank Senator Patterson for raising this issue, but I agree with Senator Coyle that we can and should raise this in an observation. Many of us have similar observations, and we'll have a fun time putting all those ideas together into one.

Until we get there, I fear that an amendment such as this one will not give way to what I hope will be an undertaking not only by the government to ensure that everyone who needs to be at the table is at the table, but an undertaking on the part of our Indigenous peoples that, depending on the issue that's at hand, those that must be at the table are at the table. I believe that it is up to the diverse Indigenous communities to ensure that those that are at the table represent them and negotiate and consent on their behalf, and if not, to make sure whoever else must be at that table is at the table.

Senator M. Deacon: I don't need to repeat it. I appreciate the last three colleagues. Thank you, Senator Patterson. I would like to see this absolutely in an observation and under the auspices or umbrella of consultation and engagement. Thank you.

Senator Patterson: I want to say briefly that the list proposed in this amendment is a non-exhaustive list. It doesn't purport or suggest it includes everyone. I say that to answer concerns about it being too prescriptive. Thank you.

The Chair: Thank you, senator. Any further debate?

compte dans une observation lorsque nous arriverons à ce stade de la réunion. Je pense que ce point peut être traité dans une observation. J'estime que nous devons absolument dire quelque chose. Je ne crois pas que nous devions le dire sous forme d'amendement, cependant. Je vous remercie.

La sénatrice LaBoucane-Benson : J'ajouterais que l'inclusion d'une liste de groupes précis à consulter risquerait d'être trop ou pas assez inclusive, surtout si elle est dressée et insérée sans l'apport des peuples autochtones dans toute leur diversité. Je suis d'accord avec la sénatrice Coyle : dans nos observations, nous aurons beaucoup à dire sur les consultations, mais pas dans un amendement. Je vous remercie.

La sénatrice Forest-Niesing : Ma position est assez semblable à celle de mes deux collègues. Je trouve préoccupant de dresser une liste de groupes pour deux raisons. Non seulement on risque d'être trop ou pas assez inclusif, mais on risque aussi, à mon humble avis, de donner l'impression de perpétuer le colonialisme. Si c'est la loi et nous sélectionnons les groupes qui doivent être consultés, je pense que c'est là que nous pourrions faire fausse route.

Je crois très fermement à l'intention, et je remercie le sénateur Patterson d'avoir soulevé cette question, mais je suis d'accord avec la sénatrice Coyle pour dire que nous pouvons et devrions soulever cette question dans une observation. Nombre d'entre nous ont des observations similaires, et nous allons nous amuser à rassembler toutes ces idées en un tout.

En attendant d'y arriver, je crains qu'un amendement comme celui-ci ne permette pas de faire place à ce que j'espère être non seulement un engagement de la part du gouvernement à faire en sorte que tous ceux qui doivent participer aux négociations le fassent, mais aussi un engagement de la part de nos peuples autochtones à ce que, selon la question en jeu, ceux qui doivent participer aux négociations le fassent. Je crois qu'il incombe aux diverses communautés autochtones de s'assurer que les personnes qui les représentent à la table négocient et consentent en leur nom, et si ce n'est pas le cas, de s'assurer que tous ceux qui doivent participer aux négociations sont présents à la table.

La sénatrice M. Deacon : Je n'ai pas besoin de le répéter. J'apprécie ce que les trois dernières collègues ont dit. Merci, sénateur Patterson. J'aimerais que ce point soit absolument soulevé dans une observation et dans le cadre des consultations et de l'engagement. Je vous remercie.

Le sénateur Patterson : Je tiens à dire brièvement que la liste proposée dans cet amendement est non exhaustive. Elle ne prétend pas ou ne suggère pas qu'elle inclut tout le monde. Je le dis pour répondre aux préoccupations concernant son caractère trop restrictif. Je vous remercie.

Le président : Merci, sénateur Patterson. Y a-t-il d'autres commentaires?

It is moved by the Honourable Senator Patterson that Bill C-15 be amended on clause 6, on page 5, after line 14. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the amendment? Please hold up your cards.

Ms. Mugny: For, 3; against, 9.

The Chair: Thank you, senators. I declare the amendment defeated.

Shall clause 6 carry?

Senator Patterson: On division.

The Chair: On division.

We'll move on to clause 7. Shall clause 7 carry?

Ms. Mugny: For, 8; against, 0.

The Chair: I declare clause 7 carried.

We are now into the schedule. Shall the schedule carry?

Senator Patterson: A point of order, chair.

The Chair: Thank you, Senator Patterson. Go ahead.

Senator Patterson: Did we miss clause 8? Because I have an amendment to clause 8.

The Chair: My text doesn't have clause 8.

Ms. Mugny: Because there is no clause 8. The amendment is to add a clause.

Senator Patterson: Oh, I'm sorry. Thank you.

Mr. Chair, before we go to the schedule, I would like to move an amendment to add a new clause 8.

The Chair: Please, Senator Patterson, go ahead with your motion.

Senator Patterson: Thank you, Mr. Chair.

I represent a region that includes the minority of Aboriginal people in Canada, Indigenous people in Canada, the Inuit, so I, on their behalf, wish to bring forward an amendment that I have resolved to bring forward. It's the only one that I wouldn't describe as a clarifying amendment.

Inuit engaged fully in the consultation process on Bill C-15. They have been clear, consistent and unanimous — that is, all four regions of Inuit Nunangat, from Nunatsiavut, Nunavik, Nunavut and the Inuvialuit region in the Northwest Territories — clear and unanimous in their insistence that we bring forward an

Il est proposé par l'honorable sénateur Patterson que le projet de loi C-15 soit modifié à l'article 6, à la page 5, après la ligne 15. Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter l'amendement? Veuillez montrer vos cartons.

Mme Mugny : Pour, 3; contre, 9.

Le président : Merci, honorables sénateurs. Je déclare l'amendement rejeté.

L'article 6 est-il adopté?

Le sénateur Patterson : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence.

Nous passons à l'article 7. L'article 7 est-il adopté?

Mme Mugny : Pour, 8; contre, 0.

Le président : Je déclare l'article 7 adopté.

Nous passons maintenant à l'annexe. L'annexe est-elle adoptée?

Le sénateur Patterson : Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président : Je vous remercie, sénateur Patterson. Allez-y.

Le sénateur Patterson : Avons-nous sauté l'article 8? J'ai un amendement à l'article 8.

Le président : Il n'y a pas d'article 8 dans mon texte.

Mme Mugny : C'est parce qu'il n'y a pas d'article 8. L'amendement vise à ajouter un article.

Le sénateur Patterson : Oh, je suis désolé. Je vous remercie.

Monsieur le président, avant de passer à l'annexe, j'aimerais présenter un amendement pour ajouter l'article 8.

Le président : Sénateur Patterson, allez-y, présentez votre motion.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie, monsieur le président.

Je représente une région peuplée d'Inuits, le peuple autochtone minoritaire au Canada, alors, en leur nom, je souhaite proposer un amendement que j'ai décidé de vous soumettre. C'est le seul que je ne décrirais pas comme un amendement d'éclaircissement.

Les Inuits ont participé activement au processus de consultations sur le projet de loi C-15. Ils ont été clairs, constants et unanimes — soit les quatre régions de l'Inuit Nunangat : le Nunatsiavut, le Nunavik, le Nunavut et l'Inuvialuit dans les Territoires du Nord-Ouest —, ils ont été clairs et unanimes dans

Indigenous Human Rights Council as an accountability and enforcement measure within this bill.

This amendment is in keeping with an Inuit Tapiriit Kanatami, ITK, board of directors resolution from March 31, 2021, that says they support Bill C-15 but also support the advancement of this proposal for an Indigenous Human Rights Council as an accountability and enforcement measure within this bill, which is otherwise lacking in accountability and enforcement measures. ITK president, Natan Obed, and the president of Nunavut Tunngavik Incorporated, Aluki Kotierk, called for this in their testimony, and the Inuvialuit Regional Corporation in their written submission to the committee reiterated their preference to see Bill C-15 go through with this important measure included. This amendment is essentially the wording they brought forward, which was fine-tuned by the law clerk's office based on legislative drafting principles.

Mr. Chair, the Inuit have presented amendments to important legislation affecting their rights respecting Indigenous languages, which were actually supported by this committee but rejected by the government, and I'm hoping that again today, out of respect for the Inuit, this committee will support this amendment recommended by them, and I ask for your thoughtful consideration of this amendment. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Patterson.

Senator Coyle: Thank you, Senator Patterson. Like you, I always listen when Natan Obed and Aluki Kotierk and others from the Arctic region of Canada representing the Inuit population speak. I think it's very important to listen to what they have to say.

Like you, I considered — I didn't act, but I did consider — supporting them with an amendment. I came to a different conclusion, though, for two reasons.

I agree with the need for accountability that they are concerned about, and I think their concern about accountability would be shared beyond the Inuit population in Canada. I do believe that there is plenty of scope, though, in the action planning process to actually consider this and, in fact, that may be a better time to do that rather than our taking it from one group and sort of imposing it at this point, not having really had a chance to test the idea with other Indigenous peoples and leaders across Canada. I would hope that this idea, this accountability mechanism, the Indigenous Human Rights Commission, would be something that would be considered and discussed thoroughly with all parties during the action planning process, which will take place, as we know, hopefully as soon as this bill is passed.

leur demande d'inclure dans le projet de loi un conseil des droits de la personne des Autochtones comme mécanisme de reddition de comptes et d'application.

Cet amendement s'inscrit dans le droit-fil d'une résolution du conseil de direction de l'Inuit Tapiriit Kanatami, ITK, du 31 mars 2021, disant qu'il appuie le projet de loi C-15, mais qu'il appuie aussi cette proposition d'inclure un conseil des droits de la personne des Autochtones dans le projet de loi qui, autrement, n'a pas de mécanisme de reddition de comptes et d'application. Le président de l'ITK, Natan Obed, et le président du Nunavut Tunngavik Incorporated, Aluki Kotierk, en ont fait la demande lors de leur témoignage, et l'Inuvialuit Regional Corporation, dans son mémoire au comité, a réitéré qu'il souhaitait voir le projet de loi C-15 être adopté en incluant ce mécanisme important. L'amendement reprend essentiellement le libellé qu'ils ont soumis et qui a été peaufiné par le Bureau du légiste pour respecter les principes de rédaction législative.

Monsieur le président, les Inuits ont présenté des amendements à d'importantes mesures législatives ayant des répercussions sur leurs droits concernant les langues autochtones, qui ont reçu en fait l'appui du présent comité, mais qui ont été rejetés par le gouvernement, et j'espère que le comité, par respect pour les Inuits, appuiera cet amendement qu'ils ont recommandé, et je vous demande de l'examiner avec soin. Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie, sénateur Patterson.

La sénatrice Coyle : Je vous remercie, sénateur Patterson. Comme vous, j'écoute toujours lorsque Natan Obed, Aluki Kotierk et d'autres de la région arctique du Canada qui représentent la population inuite prennent la parole. Je pense qu'il est très important d'écouter ce qu'ils ont à dire.

Comme vous, j'ai songé — sans le faire, mais j'y ai songé — à les appuyer en proposant un amendement. J'en suis venue à une conclusion différente, et ce, pour deux raisons.

Je suis d'accord avec l'idée qu'il faut un mécanisme de reddition de comptes, et je pense que l'inquiétude qu'ils ont à ce sujet ne se limite pas à la population inuite au Canada. Toutefois, je pense qu'il y a beaucoup de latitude dans le processus de planification des mesures pour envisager cela et que, en fait, il serait sans doute mieux de procéder ainsi que de prendre cette idée d'un groupe et de l'imposer en quelque sorte aux autres à cette étape-ci, sans vraiment avoir eu l'occasion de la tester auprès d'autres groupes et dirigeants autochtones au Canada. J'aimerais que cette idée — ce mécanisme de reddition de comptes, cette commission des droits de la personne des Autochtones — soit examinée et discutée en détail avec toutes les parties concernées pendant le processus de planification des mesures, qui aura lieu, comme nous le savons et l'espérons, dès que ce projet de loi sera adopté.

I do support the intent but believe that it will require further consultation with other Indigenous groups, and that does not mean to say that I do not take very seriously this amendment that they had asked us to put forward. So thank you for doing that, senator.

Senator Francis: I'm supportive of greater accountability and enforcement mechanisms, but I remember multiple Inuit organizations noted that they would not be supportive of amendments that would defeat the bill. There's an understanding that these measures and others could be examined further through a distinctions-based lens during the action plan. As a result, I do not support this amendment, but I commend Senator Patterson for his advocacy. We should consider putting an observation that accountability and enforcement mechanisms are part of the initial phase of the action plan. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Francis. Any further debate?

Senator Forest-Niesing: If I may, just a quick point of order: Before you proceed to a vote, I believe that the mover will be required to move the text of his motion into the record.

The Chair: Senator Patterson, can I oblige you to read your motion?

Senator Patterson: Yes. Thank you, Mr. Chair. It states:

That Bill C-15 be amended on page 6 by adding the following after line 26:

“**8 (1)** The Minister must, in consultation and collaboration with Indigenous peoples and their representatives, develop a proposal to establish an Indigenous human rights commission.

(2) The proposal must set out the following in relation to the commission:

- (a)** its mandate, powers, duties and functions;
- (b)** an estimate of the funds required for its establishment and operation;
- (c)** a location for its head office;
- (d)** its composition, which must include First Nations, Inuit and Métis peoples;

Je suis d'accord avec l'intention, mais je pense que plus de consultations seront nécessaires avec les autres groupes autochtones, et cela ne veut pas dire que je ne prends pas très au sérieux cet amendement qu'ils nous ont demandé de présenter. Je vous remercie, sénateur.

Le sénateur Francis : Je suis en faveur d'accroître les mécanismes de reddition de comptes et d'application, mais je me souviens que beaucoup d'organismes inuits ont souligné qu'ils ne seraient pas favorables à des amendements qui mèneraient à un rejet du projet de loi. On comprend que ces mesures et d'autres pourraient être examinées selon une approche fondée sur les distinctions lors du plan d'action. Pour cette raison, je n'appuie pas cet amendement, mais je félicite le sénateur Patterson de ses efforts. Nous devrions envisager d'inclure une observation pour souligner que les mécanismes de reddition de comptes et d'application font partie de la phase initiale du plan d'action. Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie, sénateur Francis. Y a-t-il d'autres interventions?

La sénatrice Forest-Niesing : Si je peux me permettre, j'aurais un bref rappel au Règlement : avant de passer au vote, je crois que le motionnaire doit lire le texte de la motion pour le compte rendu.

Le président : Sénateur Patterson, puis-je vous demander de lire votre motion?

Le sénateur Patterson : Oui. Je vous remercie, monsieur le président. Elle prévoit :

Que le projet de loi C-15 soit modifié à la page 6 par adjonction, après la ligne 24, de ce qui suit :

« **8 (1)** Le ministre élabore, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones et leurs représentants, une proposition visant à instituer une commission des droits des peuples autochtones.

(2) La proposition contient les renseignements ci-après au sujet de la commission :

- a)** un énoncé de son mandat et de ses attributions;
- b)** une estimation des fonds requis pour son établissement et son fonctionnement;
- c)** le lieu de son siège social;
- d)** une description de sa composition, étant entendu qu'elle doit réunir des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis;

(e) a process for the appointment of commissioners, including prior consultations with First Nations, Inuit and Métis peoples; and

(f) a process and time frame for its establishment.

(3) The proposal must be developed as soon as practicable but must be completed no later than three years after the day on which this Act comes into force.

(4) The Minister must cause the proposal to be tabled in each House of Parliament on any of the first 15 days on which that House is sitting after the proposal is completed.”.

The Chair: Thank you, senator. Any further debate?

Senator Patterson: I'd just like to respond to Senator Francis. Before I do so, I would like to thank colleagues on the committee who have thanked me for bringing this amendment forward.

Senator Francis suggested that voting for the amendment would defeat the bill. I just want to make it clear that my intentions with this amendment, and with the other amendments, were to clarify and improve the bill, not to defeat it. I haven't talked about defeating the bill. I've talked about improving and strengthening it, and this amendment is about improving and strengthening the enforcement and accountability provisions in the bill, not defeating it. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Patterson.

Any further debate? It is moved by the Honourable Senator Patterson that Bill C-15 be amended on clause 8, on page 6, at line 26. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the amendment? Please hold your cards so the clerk can do the count.

Ms. Mugny: For, 4; against, 8.

The Chair: Thank you. I declare the amendment defeated.

We will now go to the schedule. Shall the schedule carry?

Ms. Mugny: For, 8; against, 0.

The Chair: I declare the schedule carried.

Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Ms. Mugny: For, 10; against, 0.

e) une description du processus de nomination des commissaires, y compris du processus de consultations préalables avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis;

f) une description du processus et du calendrier prévus pour son établissement.

(3) La proposition doit être élaborée dès que possible ou, au plus tard, dans les trois ans suivant la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

(4) Le ministre fait déposer la proposition devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant son achèvement. ».

Le président : Je vous remercie, sénateur. Y a-t-il d'autres interventions?

Le sénateur Patterson : J'aimerais simplement répondre au sénateur Francis. Avant de le faire, je tiens à remercier mes collègues au sein du comité qui m'ont remercié d'avoir présenté cet amendement.

Le sénateur Francis a laissé entendre que voter en faveur de l'amendement mènerait au rejet du projet de loi. Je voudrais simplement préciser que mon intention en présentant cet amendement, et les autres amendements, est d'améliorer le projet de loi, et non pas de faire en sorte qu'il soit rejeté. Je n'ai pas parlé de rejeter le projet de loi. J'ai parlé de l'améliorer et de le renforcer, et cet amendement vise à améliorer et à renforcer les dispositions du projet de loi qui portent sur la reddition de comptes et l'application, et non pas à faire en sorte qu'il soit rejeté. Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie, sénateur Patterson.

Quelqu'un d'autre aimerait-il prendre la parole? Le sénateur propose que le projet de loi soit amendé pour ajouter l'article 8, page 6, ligne 24. Plaît-il aux sénateurs d'adopter cet amendement? Veuillez montrer vos cartons afin que la greffière puisse procéder au compte.

Mme Mugny : Pour, 4; contre, 8.

Le président : Je vous remercie. Je déclare l'amendement rejeté.

Nous allons maintenant passer à l'annexe. L'annexe est-elle adoptée?

Mme Mugny : Pour, 8; contre, 0.

Le président : Je déclare l'annexe adoptée.

L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Mme Mugny : Pour, 10; contre, 0.

The Chair: I declare clause 1 carried.

Shall the preamble carry?

Senator Patterson: I move:

That Bill C-15 be amended in the preamble, on page 3, by adding the following after line 4:

“Whereas implementation of the Declaration affirms the importance of Indigenous rights to economic prosperity and the Government of Canada must, through accelerated economic inclusion of Indigenous peoples in partnership with them and their institutions, remedy the disadvantages imposed on generations of Indigenous peoples by laws and policies designed to restrict access to lands and resources, quality education, skills development, capital, infrastructure and business ownership;”.

The Chair: On debate, senator?

Senator Patterson: This final amendment is based on testimony from the Indian Resource Council and the National Coalition of Chiefs and is also based on the joint letter from business organizations such as the Canadian Council for Aboriginal Business, the National Aboriginal Capital Corporations Association and so forth.

Minister Lametti stated:

The declaration itself, as well as the rights contained in the preamble, have interpretive force in Canadian law.

This clarifies that the bill should be interpreted with a view that confirms the Government of Canada’s belief in economic inclusion and economic reconciliation, which is also clearly contemplated in UNDRIP’s core principles.

Senator LaBoucane-Benson: Yes, I agree, and many of us agree that Indigenous participation in economic development is critical, but the preamble already reflects these concepts in several paragraphs that highlight Indigenous peoples’ political, economic and social rights. In addition, the declaration itself speaks of the rights relating to economic development in many places.

Senator Francis: To ensure that Bill C-15 receives Royal Assent at this stage of the proceedings, the best way to address the importance of economic inclusion is through observations. That is what I intend to do later today. In suggesting

Le président : Je déclare l’article 1 adopté.

Le préambule est-il adopté?

Le sénateur Patterson : Je propose :

Que le projet de loi C-15 soit modifié au préambule, à la page 3, par adjonction, après la ligne 14, de ce qui suit :

« que la mise en œuvre de la Déclaration confirme l’importance du droit des peuples autochtones à la prospérité économique et que le gouvernement du Canada doit, en accélérant l’inclusion économique des peuples autochtones en partenariat avec eux et avec leurs institutions, remédier aux désavantages qu’ont imposé à ces peuples sur de nombreuses générations des lois et politiques conçues pour limiter l’accès aux terres et aux ressources, à un enseignement de qualité, au développement des compétences, au capital, à l’infrastructure et à la propriété d’entreprise; ».

Le président : Sénateur, passons-nous au débat?

Le sénateur Patterson : Le dernier amendement est basé sur le témoignage du Conseil des ressources indiennes et de la Coalition nationale des chefs et également sur la lettre conjointe signée par divers organismes d’entreprises comme le Conseil canadien pour le commerce autochtone, l’Association nationale des sociétés autochtones de financement, et cetera.

Le ministre Lametti a mentionné :

La déclaration elle-même et les droits contenus dans le préambule ont une fonction d’interprétation dans le droit canadien.

Cela clarifie que le projet de loi doit être interprété de façon à confirmer que le gouvernement du Canada croit en l’importance de l’inclusion économique et de la réconciliation économique, ce qui est également clairement prévu dans les principes fondamentaux de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Oui, je suis d’accord, et beaucoup d’entre nous s’entendent pour dire que la participation des Autochtones au développement économique est indispensable, mais le préambule mentionne déjà ces concepts dans plusieurs paragraphes qui mettent en lumière les droits économiques, politiques et sociaux des peuples autochtones. De plus, la déclaration parle des droits liés au développement économique à de nombreux endroits.

Le sénateur Francis : Pour nous assurer que le projet de loi C-15 recevra la sanction royale à cette étape du processus, la meilleure façon de souligner l’importance de l’inclusion économique est de le mentionner dans les observations,

this approach, I note this amendment is based on the House of Commons' submission from several Indigenous economic development organizations. Indeed, three of the four organizations appeared at our committee: the National Indigenous Economic Development Board, the National Aboriginal Capital Corporations Association and the Canadian Council for Aboriginal Business. These organizations were very clear that while they would like to see economic issues highlighted, they strongly support Bill C-15 and do not wish to see the final vote delayed.

The Chair: Thank you, Senator Francis.

Any further debate? It is moved by the Honourable Senator Patterson that Bill C-15 be amended on page 3, on line 4. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the amendment?

Ms. Mugny: For, 2; against, 9.

The Chair: I declare the amendment defeated.

Shall the preamble carry?

Ms. Mugny: For, 8; against 0.

The Chair: I declare the preamble carried.

Shall the title carry?

Ms. Mugny: For, 9; against, 0.

The Chair: I declare the title carried.

Shall the bill carry?

Senator Tannas: Chair, point of order: I just want to check. Did we pass clause 5? We did? Okay, thank you.

The Chair: The question is: Shall the bill carry?

Ms. Mugny: For, 9; abstentions, 2.

The Chair: I declare the bill carried.

That concludes our clause-by-clause review of Bill C-15.

Do we wish now to proceed to the observations? I see nods.

Rule 12-16(1)(d) allows us to go in camera to discuss a draft report. Does the committee wish to discuss the observations in camera?

ce que je veux faire plus tard aujourd'hui. En proposant cette approche, je mentionne que cet amendement est basé sur le mémoire présenté à la Chambre des communes par plusieurs organismes de développement économique autochtones. En fait, trois des quatre organismes ont témoigné à notre comité : le Conseil national de développement économique des Autochtones, l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et le Conseil canadien pour le commerce autochtone. Ces organismes ont clairement mentionné que même s'ils aimeraient qu'on mette l'accent sur les questions économiques, ils appuient fermement le projet de loi C-15 et ne veulent pas voir le vote final retardé.

Le président : Je vous remercie, sénateur Francis.

Y a-t-il d'autres commentaires? Il est proposé par le sénateur Patterson que le projet de loi C-15 soit amendé à la page 3, ligne 14. Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter cet amendement?

Mme Mugny : Pour, 2; contre, 9.

Le président : Je déclare l'amendement rejeté.

Le préambule est-il adopté?

Mme Mugny : Pour, 8; contre, 0.

Le président : Je déclare le préambule adopté.

Le titre est-il adopté?

Mme Mugny : Pour, 9; contre, 0.

Le président : Je déclare le titre adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

Le sénateur Tannas : Monsieur le président, j'invoque le Règlement : j'aimerais simplement vérifier quelque chose. Avons-nous adopté l'article 5? Nous l'avons fait? D'accord, merci.

Le président : La question est la suivante : le projet de loi est-il adopté?

Mme Mugny : Pour, 9; abstentions, 2.

Le président : Je déclare le projet de loi adopté.

Cela met fin à notre étude article par article du projet de loi C-15.

Souhaitons-nous passer aux observations? Je vois des gens faire signe que oui.

L'article 12-16(1)d) nous autorise à discuter de l'ébauche d'un rapport à huis clos. Les membres du comité souhaitent-ils discuter des observations à huis clos?

Hon. Senators: Agreed.

Des voix : D'accord.

The Chair: We will now suspend the meeting to go in camera.

Le président : Nous suspendons la séance pour poursuivre à huis clos.

(The committee continued in camera.)

(La séance se poursuit à huis clos.)
